



Union Vélocipédique Argenteuillaise

Espace Nelson Mandela, 82, bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil

Règlement de la 1^{ère} Bourse aux Vélos de l'UVA, dimanche 1^{er} mai 2011



1 - La Bourse aux Vélos de l'Union vélocipédique argenteuillaise (UVA) est ouverte aux particuliers désireux de vendre un ou plusieurs vélos d'occasion. A cet effet un espace est mis à leur disposition sur la voie sur berges - près du stade Alain Mimoun - dans le cadre de la Fête des berges de la Seine organisée par la ville d'Argenteuil le dimanche 1^{er} mai 2011.



2 - Les vélos proposés à la vente doivent être complets, en parfait état de fonctionnement et propres. L'UVA se réserve le droit de refuser la mise en vente d'un vélo qui ne répondrait pas à ces critères ou présenterait un défaut.



3 - L'UVA se réserve le droit de refuser la mise en vente d'un vélo dont le prix demandé serait trop élevé.

4 - Le paiement d'un vélo par son acheteur s'effectue au moment de la vente auprès de l'UVA, en espèces ou par chèque à l'ordre du vendeur.

5 - Le vendeur d'un vélo s'engage à verser à l'UVA, une fois la vente finalisée, une redevance égale à 10 % du montant de la vente.

6 - L'UVA ne peut garantir la vente des vélos présentés.

7 - L'UVA ne pourra être tenue responsable d'un défaut qui n'aurait pas été décelé sur un vélo au moment de sa réception.

Président : Pierre-Jean SUGIER
Tel. 06 84 73 94 27
pjsuva@orange.fr
Vice-Président : Michel CAHARD
Tel. 01 39 81 90 65
cahard.michel@orange.fr



<http://www.uvargenteuil.fr>

Association loi 1901 parution JO 518 le 28/11/1931 - FFCT N° 36

Jeunesse et Sports 16/01/1986 N° 958652 - Reconnu d'Utilité Publique FFCT parution JO le 05/11/1978



Union Vélocipédique Argenteuillaise

Espace Nelson Mandela, 82, bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil

8 - L'UVA ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration d'un vélo présenté à la vente.



Dépôt et retrait des vélos :

1 - Le dépôt des vélos d'occasion - vélos de ville, route, course et VTT - a lieu le dimanche 1^{er} mai entre 9 heures et 12 heures sur le stand de l'UVA, sur la voie sur berges, près du stade Alain Mimoun. Les vélos seront examinés par des membres de l'UVA.



2 - Le vendeur devra prendre connaissance du règlement de la vente.

3 - L'UVA éditera pour chaque vélo accepté à la vente une « fiche de dépôt » dont un exemplaire sera remis au vendeur. Le prix de vente du vélo sera indiqué sur cette fiche, de même que les coordonnées du vendeur et le descriptif du vélo. La « fiche de dépôt » devra être signée (« lu et approuvé ») par le vendeur.



4 - Le retrait des vélos non vendus a lieu à la clôture de la vente, à 19 heures, le dimanche 1^{er} mai. Chaque vélo non vendu fera l'objet d'une « fiche de retour » signée par le vendeur et remise à l'UVA.

Président : Pierre-Jean SUGIER
Tel. 06 84 73 94 27
pjsuva@orange.fr
Vice-Président : Michel CAHARD
Tel. 01 39 81 90 65
cahard.michel@orange.fr



<http://www.uvargenteuil.fr>

Association loi 1901 parution JO 518 le 28/11/1931 – FFCT N° 36

Jeunesse et Sports 16/01/1986 N° 958652 - Reconnu d'Utilité Publique FFCT parution JO le 05/11/1978